

PER
III (60)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. Robert CHOT

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA
Session ordinaire du Conseil général

27 NOVEMBRE 1939



CAYENNE
IMPRIMERIE DE GOUVERNEMENT.

1939

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20039631

MANIOC.org
Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. Robert CHOT

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA
Session ordinaire du Conseil général

27 NOVEMBRE 1939



CAYENNE
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1939

247

Pbr 119
BIBLIOTHEQUE
A. FRANCONIE
CAYENNE



L. 1201
~~*#1*~~

1850
GUYANE FRANÇAISE

PROVINCE DE LA SÉNÉGAL



PROVINCE DE LA SÉNÉGAL
COMMUNE DE SAINT-JACQUES

LE 20 MARS 1850

Le Maire de la Commune de Saint-Jacques

Le Secrétaire

Le Maire de la Commune de Saint-Jacques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. ROBERT CHOT

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE.

A L'OUVERTURE DE LA

Session ordinaire du Conseil général

27 NOVEMBRE 1939

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

Pour la deuxième fois, depuis ma prise de fonctions, j'ai le grand honneur de me retrouver devant la première Assemblée du pays.

Il y a un an, c'était après MUNICH !

Nous pouvions tous, nous devons tous, encore, croire à la Paix.

La mégalomanie, la folie sanglante d'un homme a détruit tout cela : toutes nos espérances, toutes nos joies, tous les sourires et toute l'harmonie du monde.

Dans un héroïque sursaut, les démocraties se sont, enfin, dressées.

Certes, je n'aurai pas la prétention de juger les événements. Vous me permettrez, cependant, de dire, que, dans cette guerre, la France n'a aucun esprit de conquête ou d'asservissement. La France ne défend que le Droit, ne défend que son Idéal.

En somme, selon les nobles paroles du Président DALADIER, nous ne recherchons que « *la Paix des hommes libres !* »

Nos forces sont incommensurables, inépuisables. L'issue du conflit ne peut faire l'ombre d'un doute.

Patience doit être notre mot d'ordre !

Avec un calme émouvant, avec une inébranlable résolution, une discipline parfaite, la France totale a pris, contre son gré, les armes.....

Toutes les populations, de toutes races, toutes couleurs, toutes origines, toutes religions, sur lesquelles flotte notre Drapeau, ont compris que, par delà les destins de la Patrie bien aimée, c'est, avec leur bonheur, l'avenir même de la civilisation qui est en jeu !

N'est-ce pas, pourtant, la magistrale « mise en place » de nos forces terrestres, aériennes et maritimes, ou, plus précisément, la confiance absolue inspirée par la puissance de notre armée qui a parachevé la « mise en ordre » de nos forces morales ?

C'est donc, tout d'abord, vers cette armée magnifique, glorieuse, invincible, que s'élèvera notre pensée fervente...

Ce devoir accompli, rien ne me retiendra plus de saluer, comme il convient, notre Ministre des colonies, M. Georges MANDEL. Nous ne pouvons, en effet, oublier, que, dès avril 1938, c'est lui qui a véritablement décrété la *Mobilisation des forces coloniales*, en réalisant, presque en un tourne-main, la coordination des efforts et des volontés, l'équipement de l'Empire, le renforcement de l'Armée coloniale.

Désormais, le Ministre des colonies accède au Conseil Supérieur de la Défense Nationale ; les Troupes coloniales ont un Etat-Major particulier sous les ordres d'un seul chef, *d'un grand chef* : le Général BURHER.

Ces réalisations primordiales de sauvegarde n'ont pas empêché M. MANDEL de songer à notre lointaine et chère Guyane.

Comme preuve de la sollicitude ministérielle, je citerai : la mission LEBEDEFF qui est, évidemment, le prélude d'un plan, vaste et prometteur, de mise en valeur de nos inépuisables richesses aurifères.

Nous avons eu, aussi, le reconfort de la mission, hautement humanitaire, du Professeur ACHARD, mission dont les résultats marqueront certainement une étape vitale, peut-on dire, dans les destinées de ce pays.

En abordant ces graves problèmes, je pense à votre très actif et si sympathique représentant au Parlement : M. Gaston MONNERVILLE, orateur brillant, toujours net, précis, chaleureux et persuasif, à qui j'aimerais pouvoir céder la parole.

Puisque le souvenir m'emporte vers M. Gaston MONNERVILLE, j'estime de mon devoir de rappeler les services importants qu'il a rendus à la cause impériale, lors de sa mission au Camérout.

Tout récemment encore, le Ministre a honoré M. MONNERVILLE de sa confiance en lui attribuant la Direction et l'Organisation générale d'une Œuvre éminemment sociale : le Centre d'accueil et d'hébergement pour les militaires originaires d'Outre-Mer.

Dès le 9 octobre, le Centre de Chevilly, mis à la disposition du Département par les Pères du Saint-Esprit, a reçu un premier contingent de convalescents. Nous aurons à cœur d'aider, au maximum, l'heureuse conception qui, sous l'égide de la plus remarquable personnalité guyanaise, doit permettre aux Combattants d'Outre-mer de trouver, dans toutes les régions de France, sinon l'image exacte de leurs foyers, du moins une atmosphère de chez-soi, aussi favorable à leur santé morale qu'à leur santé physique.

Après avoir salué et félicité l'honorable Député de la Guyane, je ne manquerai pas de m'incliner, avec respect, devant l'Amiral ROBERT, Haut-Commissaire de la République aux Antilles et en Guyane française, à qui incombe la lourde charge de Commandant en Chef des Forces de l'Atlantique-Ouest. Par lui, par ses hautes fonctions administratives et militaires, se réalise le bloc indissoluble des terres françaises de notre « Méditerranée Américaine ».

Je n'aurai garde, non plus, d'omettre de rendre, ici, l'hommage qu'ils méritent, aux bons ouvriers qui m'ont si utilement secondé dans ma tâche. Cette tâche est souvent pénible, mais toujours passionnante puisqu'il s'agit, — avec le concours loyal et éclairé que vous ne m'avez jamais lésiné, — de redonner à notre colonie, comme le souhaite votre représentant au Parlement, « une place essentielle parmi les phares avancés de la culture française en Amérique latine, afin qu'elle contribue à rendre plus pur, plus éclatant, plus humain le rayonnement de la France dans le monde ».

Parmi ces artisans — dont vous faites partie, Messieurs les Conseillers généraux, et au premier rang, avec tous mes collaborateurs et fonctionnaires, — je suis heureux de compter, aujourd'hui, une unité nouvelle et de choix : M. Joseph SYMPHORIEN qui, répondant aux instantes sollicitations de ses nombreux amis, a bien voulu nous apporter le concours de son intelligence et de son activité aux détriments de ses propres intérêts.

Je lui souhaite la plus cordiale bienvenue.

Je regrette, toutefois, d'avoir à déplorer l'absence de Messieurs VERNET, BELLEVUE et RÉBARD. Vous connaissez les raisons qui les empêchent de participer à vos travaux. Sans vous faire l'éloge de l'un et de l'autre, que tous vous appréciez et aimez, je me bornerai à leur adresser mes vœux les plus sincères et les plus affectueux de prompt et complet rétablissement.

Sans transition, autorisez-moi, maintenant, à vous exposer mes vues sur la situation financière.

* * *

SITUATION FINANCIÈRE.

Cette situation, intimement liée à la situation économique de la Colonie, reste et demeure peu brillante.

En effet, au 30 septembre 1939 :

a/ le montant des avances faites par le Trésor pour combler les déficits budgétaires des exercices 1930 à 1938 inclus (compte tenu du versement en atténuation de la dette du produit 2.533.638 fr. 37 de la troisième réévaluation de l'encaisse

métallique de la Banque), s'élevait à la somme de.....	8,612,272 ^r 40
b/ par ailleurs, les avances remboursables faites par l'Etat à la Colonie pour assurer le paiement des annuités de l'emprunt atteignaient.....	5.644.116 00
Soit au total.....	<u>14.256.388 40</u>

Enfin, à cette somme, il y a lieu d'ajouter le montant des sommes dues à la Caisse intercoloniale des retraites, soit en chiffres ronds 14.500.000 00

ce qui porte le total des dettes à plus de... 28.756 388 00
alors que le montant total de nos *ressources propres* n'atteint que difficilement 16.500.000 francs.

* * *

En ce qui concerne l'exercice 1938, le compte définitif qui vous est communiqué, fait ressortir à plus de 2.000.000 de francs le chiffre du déficit du budget de l'exercice considéré, compte tenu de la subvention d'équilibre de 4.800.000 francs et des avances remboursables pour le Service de l'Emprunt, soit 4.203.431 francs.

Les principales causes de ce déficit sont exposées au rapport de présentation du budget de 1940.

Toutefois, il se doit d'être souligné que, sans les charges d'origine externe, imprévisibles lors du vote de ce budget (contribution à la Caisse intercoloniale des retraites application des lois sociales, dévaluations monétaires, amélioration de la situation des fonctionnaires), **l'exercice se serait clôturé sensiblement en équilibre.**

Notons, en passant, que les travaux exécutés sur fonds de chômage avaient été financés par le reliquat de la subvention de 4,000,000 de francs servie par l'Etat à cette fin.

* * *

Pour l'exercice 1939, le total des crédits budgétaires et supplémentaires s'élevait, au 30 septembre, à 22,423,036 fr. 80.

En ce qui concerne particulièrement les crédits supplémentaires, ils affectaient les travaux :

Du Plan de campagne complémentaire pour .	560,000 ^r 00
De réfection du réseau d'adduction et de distribution d'eau (fonds de concours) pour....	300,000 00
De la Défense passive (décret du 2 mai 1939) pour.....	250,000 00
Déconstruction d'un bâtiment au Collège pour	<u>47,516 80</u>
Soit au total.....	<u><u>4,127,516 80</u></u>

Les voies et moyens permettant de faire face à l'ouverture de ces crédits supplémentaires ont été les suivants :

Crédits annulés au chapitre 4 ^{er} « Dettes exigibles ».....	500,000 00
Recettes supplémentaires escomptées du relèvement de la taxe de consommation sur les tabacs.....	310,000 00
Produit d'une partie de la première réévaluation de l'encaisse métallique de la Banque (fonds de concours).....	300,000 00
Prélèvement du reliquat du fonds de chômage.	17,516 80

Les résultats bruts des opérations de recettes et dépenses au 30 septembre 1939, tels qu'ils figurent au bordereau sommaire des paiements et à l'état comparatif des recettes du Trésor, sont les suivants :

RECETTES	{	Titres émis au 30 sept. 1939....	15,908,353 70
	}	Recettes effectuées.....	<u>14,155,718 23</u>
		Restes à recouvrer.....	<u><u>4,752,635 47</u></u>
DÉPENSES	{	Mandats émis.....	16,104,624 90
	}	Recettes effectuées.....	<u>15,348,765 33</u>
		Restes à payer.....	<u><u>755,859 57</u></u>
BALANCE	{	Mandats émis.....	16,104,624 90
	}	Recettes effectuées.....	<u>14,155,718 23</u>
Excédent des dépenses mandatées sur les recouvrements effectués.....			<u><u>1,948,906 67</u></u>

* * *

Si nous n'envisageons que *les recettes et les dépenses proprement dites*, déduction faite des opérations d'ordre qui ne font que transiter, les résultats sont les suivants :

Prévisions budgétaires et supplémentaires		
(9 douzièmes échus).....		16,817,277 ^r 60
RECETTES	{ Titres émis au 30 septembre...	15,217,663 31
	{ Recettes effectuées.....	13,688,584 27
Restes à recouvrer.....		<u>1,529,079 04</u>
DÉPENSES	{ Mandats émis.....	14,122,070 95
	{ Paiements effectués.....	13,379,151 24
Restes à payer.....		742,919 71
BALANCE	{ Dépenses mandatées.....	14,122,070 95
	{ Recettes effectuées.....	13,688,584 27
Excédent des dépenses sur les recettes.....		<u><u>433,683 68</u></u>

Ce résultat, au 30 septembre dernier, paraît, à première vue, satisfaisant, attendu, qu'à cette date, toutes les transmissions parvenues à la colonie étaient régularisées et que le budget n'avaient pas encore encaissé :

a/ La deuxième moitié de la subvention...	950,000 00
b/ Le reliquat de l'avance pour le service de l'Emprunt.....	716,000 00
c/ Les recettes postales des mois d'août (54,414) et septembre (49,086).....	103,500 00
d/ Les recouvrements du service de l'Enregistrement (2 ^e bureau du mois de septembre).	56,100 00

Il serait, cependant, fallacieux d'anticiper et de faire porter ce résultat favorable sur toute la gestion financière de l'exercice pour la raison que les dépenses faites à l'extérieur, et régularisées, n'affectent que cinq mois sur douze, et que, surtout, la mobilisation générale de septembre et l'état de guerre auront une répercussion directe sur l'économie du pays.

Par voie de conséquence, toutes les prévisions de recettes seront vraisemblablement démenties.

Par ailleurs, il faut s'attendre à de fortes dépenses imprévisibles dues aux circonstances exceptionnelles actuelles : c'est dire que l'effort appliqué à la gestion financière de l'exercice doit être accru, amplifié.

*Amélioration de la situation des fonctionnaires
employés et agents.*

Cet effort nécessaire, indispensable, ne nous a pas fait, cependant, oublier les petits, les fonctionnaires, employés et agents, qui, à tous les échelons de la hiérarchie, contribuent avec zèle, avec conscience, avec dévouement, au maintien de l'ordre et de l'économie.

C'est ainsi que dans le courant de l'année, j'ai pu :

- 1^o Créer un cadre de Vérificateur des Poids et mesures (arrêté du 8 décembre 1938);
- 2^o Créer un septième classe de préposés des Douanes qui a permis la titularisation de dix unités nécessaires à la bonne marche du service (arrêté du 13 janvier 1939);
- 3^o Modifier le mode d'avancement des Dames-employées-dactylographes et des apprentis de l'Imprimerie (arrêté du 2 février 1939).
- 4^o Augmenter l'effectif des Expéditionnaires-comptables et intégrer dans le cadre cinq auxiliaires (arrêté du 2 février 1939);
- 5^o Augmenter l'indemnité servie à titre de secours aux veuves, orphelins ou ascendants de fonctionnaires décédés en activité de service (arrêté du 14 mars 1939);
- 6^o Augmenter le taux de l'indemnité d'habillement et de chaussures du personnel du cadre actif des Douanes (arrêté du 22 mars 1939);
- 7^o Modifier l'arrêté du 28 mars 1931 portant à 10 ans de service dont cinq à la Douane, le temps nécessaire à la titularisation des auxiliaires de ce service (arrêté du 5 mai 1939);
- 8^o Relever les traitements et établir un nouveau classement personnel du cadre local des expéditionnaires-comptables (arrêté du 20 mai 1939);
- 9^o Etablir la parité de l'indemnité pour charges de famille des agents des cadres locaux avec ceux des cadres généraux et métropolitains (arrêté du 28 août 1939);
- 10^o Relever la solde des dames visiteuses des Douanes qui jusqu'alors avaient un traitement par trop modique (arrêté du 19 juillet 1939);

- 11° Créer un cadre de mécaniciens des P. T. T. (arrêté du 10 août 1939);
- 12° Augmenter la solde des plantons (arrêté du 28 août 1939);
- 13° Etablir la parité de solde des agents des Contributions indirectes avec celle des agents des Douanes (cadre sédentaire) (arrêté du 28 août 1939);
- 14° Etablir une allocation d'effets d'habillement au personnel de la Police générale (arrêté du 28 octobre 1939);
- 15° Enfin, établir une indemnité spéciale en fin de séjour pour les fonctionnaires du cadre local, indemnité relevée et portée de 2,120 à 3,100 francs l'an (taux fixé par le décret du 21 janvier 1939) dont la prévision figure au budget 1940.

PROJET DE BUDGET DE 1940.

Pour l'exercice prochain, la compression des dépenses a été opérée à l'extrême. Il serait difficile, voire dangereux, de l'accentuer.

Cette compression a été, en partie, annulée par des accroissements de dépenses, dont l'émunération est faite dans le rapport placé en tête du budget.

Il peut être rappelé, cependant, qu'un premier projet avait été établi et transmis au Département dès le mois d'août. Ce projet avait été équilibré.

1° Par une subvention escomptée de 2,500,000 francs que le Département des finances a demandé de ramener au chiffre de l'année 1939 (1,900,000).

2° Par une prévision nouvelle d'impôts fonciers (10,000) qu'il a fallu abandonner du fait de l'absence de cadastre.

3° Par une recette supplémentaire attendue du relèvement du droit de dépotage, relèvement jugé trop élevé.

La seule diminution des prévisions de recettes atteignait 680,000 francs, auxquels il fallait ajouter 447,650 francs.

D'augmentation de dépenses consécutives à la nécessité de tenir compte du chiffre des incomplets par suite de la suppression des congés administratifs (369,500) et au rajustement de certains crédits énumérés au rapport de présentation du budget.

Le déficit à combler était ainsi porté à 1,127,650 francs.

Cette opération n'a pu être effectuée que par une réduction massive des dépenses (827,650 fr.) et par le relèvement des tarifs de certaines taxes, dont les rendements escomptés (300,000 fr.) viendraient atténuer en partie ce déficit.

L'équilibre, difficilement rétabli, et le budget une fois imprimé, le Pouvoir central m'a fait savoir, il y a dix jours à peine, que le chiffre à prévoir pour la contribution à la C.I.R. « Detttes exigibles » devait s'élever à..... 1,220,052 03
au lieu de..... 334,500 00

Il a donc fallu, à nouveau, rechercher..... 885,552 00
d'économies ou de ressources supplémentaires.

Le rapport complémentaire vous donne le détail des économies réalisées aux chapitres 4, 6, 8, 11, 13 et 14 pour une somme totale 445,552 et fait ressortir à 440,000 fr. le nouveau supplément de recettes attendu du relèvement de la taxe de consommation sur les tabacs.

Sans entrer dans le menu de ces opérations, voici quelques unes des économies réalisées sur les dépenses de personnel :

a) Suppression d'un Sous-chef de bureau des Secrétariats généraux, de deux professeurs du Collège, de trois commis du Trésor, d'un ingénieur-principal et de trois ingénieurs et ingénieurs-adjoints des Travaux publics, de deux commis des Travaux publics, d'un vétérinaire et d'un géologue ;

b) Les crédits prévus pour la réorganisation des services de la Police et l'amélioration de la condition des agents des différents services et des auxiliaires ont également été réduits.

En définitive, le projet soumis à vos délibérations s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de... 23,119,655 00
sur laquelle s'inscrivent les ressources propres
pour..... 20,012,193 00

Et la subvention métropolitaine pour..... 1,900,000 00

Les recettes et dépenses extraordinaires, représentées par le chiffre de l'avance remboursable faite à la colonie, par

l'État, pour le service de l'Emprunt.....	4,207,462 00
soit, au total.....	<u>23,119,655 00</u>
Comparé au budget de 1939 qui atteignait.	<u>21,795,520 00</u>
le projet de 1940 accuse une augmentation de.	1,324,135 00

En ne tenant compte que des recettes et des dépenses ordinaires, les comparaisons avec le budget ordinaire de 1939 font ressortir les différences ci-après :

Projet de 1940.....	21,912,193 00
Budget de 1939.....	<u>20,543,900 00</u>
En plus, pour 1940.....	1,368,293 00

Toutefois, déduction faite du montant de la subvention allouée par le Ministre de l'Air, en 1939, pour les travaux intéressant l'aéronautique civile et l'organisation d'une protection météorologique de la navigation aérienne soit. 300,000 00

L'augmentation totale réelle, en 1940, doit
être ramenée à..... 1,068,293 00

Ces augmentations résultent, en général, de l'accroissement des charges nouvelles, et permanentes, découlant des mesures prises par le Pouvoir central et des circonstances exceptionnelles actuelles.

Je dois souligner, en ce qui concerne les dépenses de matériel, qu'il a été possible de relever.

— De 900,000 fr. les crédits du « Plan de campagne » qui, se trouvent ainsi portés à 1,500,000 francs.

Cette prévision révèle l'accentuation de l'effort à fournir en vue de la conservation des bâtiments administratifs dont l'état de vétusté est extrême et de l'amélioration du réseau routier dont les usagers et le Conseil général se plaignent à juste titre.

— De 101,200 fr. la dotation du chapitre 12, article 8 « Navigation » paragraphe 1^{er} « Entretien du matériel des sémaphores et des appareils des phares » ;

— Enfin, de prévoir un crédit nouveau de 2.000 fr. pour achat de mercure pour le phare de l'île Royale.

En résumé, la proportion des différentes catégories de dépenses ordinaires est la suivantes :

NATURE DES DÉPENSES	PRÉVISIONS budgétaires	POURCENTAGE	
		en 1940	en 1939
Personnel (Chapitres 1, 2, 4, 6, 8, 11, 13, 15).....	14,107,940 00	64,38%	66,50%
Matériel et main-d'œuvre (Chapitres 3, 5, 7, 9, 10, 12, 14, 16).....	6,304,253 00	28,77%	29,40%
Travaux (Plan de campagne).....	4,500,000 00	6,85%	4,40%
TOTAL.....	21,912,193 00	100,00	100,00

L'examen de ce tableau permet de constater que :

1^o Le pourcentage des dépenses de personnel (64,38 %) est inférieur à celui du projet de budget de 1939.

2^o En ce qui concerne les dépenses de matériel et de main-d'œuvre, la diminution du pourcentage d'un exercice à l'autre s'explique par la réduction massive des dépenses, opérée au chapitre 14 art. 1^{er}, « Transport du personnel », par suite de la suppression des congés administratifs.

3^o Enfin, les travaux de Plan de campagne s'élevant à 4,500,000^f et le pourcentage à 6,85 % au lieu de 900,000 et 4,40 % en 1939 relève l'accentuation de l'effort de l'Administration.

Aussi, toute plus-value budgétaire qui pourrait être constatée en cours d'exercice, doit servir, par priorité, à financer les travaux du Plan de campagne dont la dotation est nettement insuffisante.

Projets fiscaux présentés au Conseil général.

Au cours de la présente session, le Conseil général aura à se prononcer sur les projets suivants :

1^o Modification d'un projet de délibération relatif à l'institution de l'impôt mobilier, modification proposée par le Conseil d'Etat et qui doit permettre la perception de 100,000 fr. d'impôts nouveaux ;

2^o Modification des droits de patente permettant d'escompter un supplément de recettes de 130,000 francs ;

3^o Le relèvement des taux de la taxe de consommation sur les tabacs : mesure qui doit permettre l'équilibre du budget ;

4^o L'institution d'une réglementation des usines à sucre qui ne sont pas assujetties au contrôle du service des Contributions ;

5^o Enfin, le réajustement de la taxe de consommation sur les sucres de toutes sortes.

DOUANES

Commerce total.

Les chiffres statistiques du Service des Douanes montrent que le mouvement commercial pour les neuf premiers mois de l'année 1939 s'est élevé à 88,198,347 fr. en plus value de 4,012,937 francs sur la période correspondante de 1938.

Tableau comparatif du commerce total des neuf premiers mois de 1939 et 1938.

	1939	1938	en plus	en moins
France,	70,894,908	65,360,573	5,534,335	//
Colonies Fses	3,948,399	4,660,895	//	712,496
Etranger . . .	43,355,040	44,463,942	//	808,902
Totaux . . .	88,198,347	84,185,410	5,534,335	4,521,398

Importations

Le chiffre des importations pour les neuf premiers mois de 1939 est de 51,414,281 francs, ce qui représente une plus-value de 1,870,868 fr. sur les neuf premiers mois de 1938.

**Tableau comparatif des importations des
neuf premiers mois de 1939 et 1938.**

	1939	1938	en plus	en moins
France.....	34,677,202	31,544,603	3,132,599	"
Colonies Fses	3,779,352	4,358,452	"	579,100
Etranger....	42,957,727	43,646,358	"	682,631
Totaux...	51,414,281	49,543,413	3,132,599	4,261,731

Alors que nous constatons une progression de 3,132.599 fr. des importations de la Métropole, il y a une régression de celles des colonies françaises et de l'étranger respectivement de 579,100 et 682,631 francs.

Exportations

Les exportations des neuf premiers mois de 1939 atteignent le chiffre de 36,784,066 accusant une augmentation de 2,142,069 fr. par rapport à la période correspondante de 1938.

**Tableau comparatif des exportations des
neufs premiers mois de 1939 et 1938.**

	1939	1938	en plus	en moins
France.....	36,217,706	33,815,970	2,401,736	"
Colonies Fses	469,047	302,443	"	433,396
Etranger....	397,313	523,584	"	426,271
Totaux...	36,784,066	34,644,997	2,401,736	259,667

Ci-dessous un aperçu de nos principaux produits exportés comparés avec nos exportations des 3 premiers trimestres de 1938.

	UNITÉ	1938		1939		DIFFÉRENCES			
						en moins		en plus	
		Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
Peaux brutes de bœufs.....	K°	445.478	69.440	41.856	54.417	3.622	44.727	»	»
Vessies natafoires.....	—	4.773	5.429	4.726	6.786	47	»	»	4.251
Bananes.....	—	514.383	1.222.200	660.487	4.598.991	»	»	146.404	376.799
Gomme de balata.....	—	3.663	30.936	300	3.004	2.763	27.932	»	»
Essence de bois de rose.....	—	4.602	304.449	4.892	400.389	»	»	290	96.396
Rhums et tafia.....	III	2.184	978.936	756	354.289	4.428	624.647	»	»
Or natif en poudre.....	K°	944.600	30.774.450	902.330	33.232.782	42.372	»	»	2.458.332
Papillons naturalisés.....	—	422	80.649	46	31.639	76	49.010	»	»
Bois.....	Tonne	4.085	602.332	4.238	535.330	»	67.002	453	»
Charbon de bois.....	K°	5.150	4.818	4.200	583	3.950	4.233	»	»

SERVICE DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE

Ce Service a parfaitement fonctionné. Au 31 octobre, les recettes s'élevaient déjà à 1,243,421 fr. 50 alors que les prévisions pour l'année entière étaient de 1,105,120 fr., une plus-value de 138,301 fr. 50 est ainsi d'ores et déjà réalisée sur les prévisions de l'exercice en cours.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMUNALES

Tournées d'Inspection.

Dès mon arrivée dans la colonie, j'ai entrepris de visiter les communes rurales et de prendre contact avec les municipalités et la population.

Ces inspections m'ont permis de constater le mauvais état de la plupart des bâtiments communaux et des routes, et de m'entendre directement exposer, sur place — avec, quelquefois, la faculté de m'en rendre un compte exact — les besoins de ces communes.

Je conserve le meilleur souvenir du vibrant accueil qui m'a partout été réservé.

Situation des communes.

L'exercice 1938 s'est clôturé pour les communes rurales, avec d'importants reliquats.

Ces excédents ont permis aux municipalités d'augmenter les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 1939 pour les travaux indispensables de grosses réparations et même de réfection de certains bâtiments communaux.

Certains de ces travaux n'attendent que l'adjudication pour entrer en voie d'exécution : tels ceux de Macouria et de Matoury.

La Mairie de Sinnamary est en voie de restauration.

Il y a lieu de signaler, également, que le Maire de l'Oyapock se préoccupe de la construction d'un marché et de l'agrandissement de la maison d'école de Saint-Georges.

Commune pénitentiaire du Maroni.

Un décret du 15 août 1939 a réorganisé, sur ma proposition, et selon vos vœux, la commune pénitentiaire du Maroni dont la Commission municipale s'est vue augmentée de quatre membres *élus au suffrage universel*. Cette réforme accorde, très équitablement, une participation plus large à la population libre de ce Territoire.

Immigration libre.

L'expérience a permis de constater que les dispositions du décret du 4 novembre 1936 sur l'admission des Français et des étrangers en Guyane et Inini étaient trop rigoureuses. Sur ma proposition, le Département a prescrit la revision de ce texte en vue de son assouplissement.

Sans vouloir négliger les précautions qu'il convient de prendre à l'égard de certains éléments venant de l'extérieur, il m'est apparu qu'il y avait lieu de faciliter l'accès de la colonie à la main-d'œuvre provenant, surtout, des Antilles françaises et anglaises, main-d'œuvre excellente qui jouit de la faveur publique et possède fréquemment, ici, certaines attaches.

Dans cet esprit, j'ai demandé que soit autorisée l'entrée libre de tout Français dont les pièces présentent des garanties suffisantes pour l'économie locale au double point de vue santé et moralité.

Par ailleurs, a été complétée la liste des exemptions dont peuvent bénéficier les étrangers ayant, à des titres divers, des intérêts en Guyane ou en Inini, ainsi que ceux qui sont liés, par un contrat de travail, avec clause de rapatriement, à des groupements agricoles, commerciaux ou industriels établis dans la Colonie.

Immigration réglementée.

Cette année encore, l'Administration a accompli les plus grands efforts en vue d'amorcer un mouvement d'immigration réglementée vers la Colonie, soit en vue de fournir simplement des travailleurs agricoles contractuels devant regagner leur pays d'origine après accomplissement de leur contrat, soit dans le but de permettre la création de centres de colonisation.

Immigration Berbère.

Des pourparlers, engagés depuis 1937, avec le Gouvernement du Maroc n'ont pu aboutir à une solution désirable en raison de l'impossibilité pour les engagistes guyanais d'accorder aux immigrants les avantages qu'ils trouvent dans les fermes métropolitaines, soit: un salaire journalier de 40 francs, un logement confortable avec éclairage électrique, fourniture de matériel de cuisine, etc...

Immigration Annamite.

Les autorités indo-chinoises avaient été, également, saisies d'une requête tendant à l'envoi d'agriculteurs annamites.

Après établissement d'un contrat type de travail approuvé par l'Administration tonkinoise ainsi que par les employeurs éventuels, le contingent devant former le premier convoi avait été fixé à 280 travailleurs (hommes, femmes et enfants).

Une agence de recrutement d'Indochine s'était mise en rapport avec l'Administration locale en vue de la formation de ce premier convoi.

Il est apparu aux engagistes éventuels que la journée de travail d'un annamite reviendrait beaucoup trop cher pour les moyens de trésorerie dont ils disposaient, étant donné qu'aux multiples avantages consentis aux engagés venaient s'ajouter des frais de recrutement et de voyage élevés.

Immigration Hindoue.

De même, l'Administration s'est mise en rapport avec les Etablissements français de l'Inde, dans le but de réaliser un nouvel essai d'immigration hindoue.

La Chambre d'Agriculture s'est intéressée à la question et en a saisi la Chambre d'Agriculture de Pondichéry.

Immigration a fin de Colonisation

Immigration Antillaise.

Lors de la dernière Conférence des Gouverneurs, à Fort-de-France, la question a été évoquée de créer un courant migratoire Antilles-Guyane en vue de remédier à l'excès de population de la Martinique et de permettre le développement agricole de notre Colonie.

Un projet de réglementation a été établi à cet effet et soumis au Département.

Ce projet prévoit :

1^o que les familles immigrantes seront établies en Guyane sur des concessions domaniales accordées à titre provisoire, puis, à titre définitif ;

2^o que le financement des contingents sera assumé pour moitié par la Guyane, l'autre moitié étant à la charge de la Martinique et de la Guadeloupe, au prorata du nombre des familles émigrantes de chaque origine.

Immigration Juive.

Par suite de la mise en œuvre d'un plan de colonisation élaboré par M. Kohen, Israélite, installé à Paris, trois contingents de réfugiés juifs comprenant un total de vingt-neuf individus, ont successivement débarqué à Cayenne au début de cette année.

L'Administration locale avait vu avec plaisir cet apport de bras nouveaux, destinés, selon les organisateurs, à mettre en valeur les terres inoccupées de la Colonie et à y créer une petite patrie pour les Sémites rejetés hors d'Allemagne.

A l'expérience, les moyens adoptés et les dispositions prises se sont révélées nettement insuffisants. L'organisation était défectueuse. Ces réfugiés ne semblaient du reste nullement animés d'un désir ardent de travailler la terre.

A l'heure actuelle, la plupart d'entre eux, ont quitté la Colonie ou ont contracté des engagements volontaires dans l'armée.

Par ailleurs, une Société, le « Groupement Israélite de Coordination, d'Aide et de Protection » m'a récemment écrit pour demander des renseignements sur les possibilités de colonisation en Guyane, et ce groupement a manifesté le désir de reprendre l'essai d'établissement de Juifs dans la Colonie.

Tous renseignements lui ont été fournis. Il est à souhaiter que cette nouvelle tentative soit effectuée, au moment opportun, sur des bases plus sérieuses.

MESURES ECONOMIQUES

Au cours de la période de tension qui a précédé les hostilités, des dispositions spéciales ont été prises en vue d'éviter toute perturbation dans la vie économique de la Colonie.

Un Service des Echanges commerciaux fut créé par arrêté du 25 Août 1939.

Des toutes dernières instructions reçues du Département, il résulte que l'exportation vers la France est désormais libre et que le Service des Echanges commerciaux n'a, en conséquence, plus à intervenir dans ce genre d'opérations.

Grâce à l'action diligente de ce Service, la Colonie a pu fournir, dès le premier mois de guerre son modeste tribut au ravitaillement général de la Métropole, savoir :

41,377 litres de tafia à 55°, et 533 tonnes 467 de bois d'angélique.

RAVITAILLEMENT DE LA COLONIE.

Cette même commission a estimé qu'il convenait avant toute chose de faire l'inventaire des stocks de produits et articles de toute nature, existant dans la colonie, afin de pouvoir chiffrer les états de besoins de la population.

Diverses mesures ont été prises en vue d'assurer le ravitaillement de la Colonie.

Tout d'abord, l'Administration locale a pensé, qu'il était possible d'intensifier les productions vivrières pour diminuer l'importance des commandes à l'étranger et à réaliser ainsi une économie de devises.

A cet effet, il a été établi un plan d'extension de la production agricole tenant au développement des cultures locales susceptibles de remplacer certaines denrées importées et à l'augmentation de production des denrées déjà cultivées (légumes, pois, racines alimentaires, etc...)

Plusieurs circulaires ont été adressées aux Maires leur demandant d'intervenir auprès de leurs administrés, en vue de leur réclamer un surcroît d'activité.

Le Service de l'Agriculture pratique des essais de culture du « haricot rosé » et des « pois yeux noirs ». Ce Service pense également mener à bien la culture du riz à Matoury et autres lieux favorables à ces expériences dont le champ pourra être étendu.

Enfin, au Poste de « Crique Anguille » en Inini, un enclos a été aménagé et des terrains défrichés par les soins de l'Administration. Ce centre pourra ainsi ravitailler, à bref délai, le Chef-lieu, notamment en volailles.

AGRICULTURE

Etat général de l'économie rurale.

L'économie rurale en Guyane est encore peu développée.

La production agricole continue à être déficitaire et ne suffit pas aux besoins de la consommation locale. Des denrées alimentaires de première nécessité qui pourraient être produites sur place, sont importées de l'extérieur, de l'étranger souvent.

Tels sont, notamment, en 1938 :

Le riz	14,112 quintaux	d'une valeur de	2,199,000 fr.
Les légumes			
secs	4,388	»	» 1,352,000 —
Le sucre	4,797	»	» 1,522,000 .
Les viandes			
salées	3,582	»	» 1,537,000 —
Le bétail	11,491	»	» 4,398,000 —

Ces importations font perdre annuellement à la Guyane des sommes considérables.

Les statistiques ci-dessus accusent une aggravation par rapport à 1937 — il y a régression de la production vivrière.

Quant à l'exportation des produits agricoles, elle demeure dérisoire, ne s'étant élevée, en 1939, qu'à :

Pour les bananes : 7021 quint. valant 1,649,000 fr.

Pour les rhums et tafias : 4527 hectol. — 2,368,000 —

Il faut que les cultivateurs se mettent à faire du riz parallèlement aux autres cultures vivrières. L'Administration est prête à leur fournir gratuitement des semences, à leur prodiguer tous les conseils techniques dont il peuvent avoir besoin et à les aider. Une action vigoureuse est menée en faveur du développement de l'agriculture, un plan de réorganisation de la production est à l'étude ; il entrera sous peu dans sa phase de réalisation.

La canne à sucre.

Les superficies cultivées en canne à sucre n'ont pas augmenté sensiblement au cours des précédentes années. On peut admettre qu'elles s'élèvent à 400 hectares environ. La récolte de cette année s'est avérée insuffisante. Le rendement moyen à l'hectare varie entre 40 et 50 tonnes. Certaines plantations n'ont donné que 30 à 35 tonnes par hectare, ce qui est dérisoire. La terre guyanaise peut produire d'avantage si elle est bien cultivée et rationnellement exploitée. *A titre d'exemple, telle parcelle de l'île de Cayenne a donné 158 tonnes de canne sur une surface de 1 h. 500, soit un rendement de 105 tonnes à l'hectare : cette parcelle a été cultivée rationnellement et plantée en cannes sélectionnées.* Le chiffre est éloquent et se passe de commentaires, il met nettement en relief les résultats d'une technique judicieuse au service d'un effort intelligent.

En attendant, les besoins de la Colonie et de la Défense Nationale exigent une production plus importante et plus intensive. Sur quelque 700 à 750 tonnes de sucre nécessaire à la consommation locale, la Guyane ne fournit que 250 tonnes environ. Il est de notre devoir de planter davantage de canne : cela est indispensable.

Il faut que, pour 1940, les superficies cultivées en canne augmentent d'ores et déjà de 100 hectares au moins.

Des essais sur les hybrides et variétés de cannes sélectionnées introduits de Demerara sont présentement poursuivis. Les plus intéressantes de ces variétés seront multipliées et diffusées parmi les planteurs.

Le Riz.

Quant au riz, malgré l'importance primordiale qu'il tient dans l'alimentation locale, il est encore très peu cultivé. La Colonie en importe tous les ans de grandes quantités, et cela au détriment de la balance commerciale. Pourtant, le climat et le sol guyanais se prêtent parfaitement à cette culture. Nos voisins de Surinam et de Demerara en produisent et en exportent annuellement des milliers de tonnes. La Guyane anglaise, à elle seule, compte, en effet, porter prochainement, sa production de riz de 40 à 85 millions de kilogs.

La Guyane française doit prendre exemple sur ses sœurs étrangères et produire du riz. Il n'est pas question de mettre en valeur les terres basses inondées et d'entreprendre la culture aquatique : cela demande du temps et beaucoup de

main-d'œuvre. On peut et on doit cultiver du riz de montagne. Les essais entrepris par le Service de l'Agriculture sont à cet égard, probants. Ils ont montré les possibilités techniques et économiques de la culture du riz en Guyane française avec le minimum de frais et de main-d'œuvre.

Mon administration s'attachera à développer cette culture. Des initiatives ont déjà été suscitées, encouragées, et j'espère bien que, d'ici peu, 15 à 20 hectares seront emblavés dans la seule région de Matoury.

La banane.

La production bananière a marqué un accroissement notable au cours de 1939. Elle aurait dépassé largement 1,000 tonnes si la guerre n'était survenue. L'exportation au cours des 8 premiers mois de 1939, s'est, en effet, élevée à 6,000 quintaux, marquant une augmentation de 1393 quintaux sur la quantité exportée pendant la période correspondante de 1938. Avec l'irrigation, la production aurait suivi une marche ascendante et on escomptait déjà pour 1940, une exportation de 1,500 tonnes environ. Malheureusement la suppression des navires bananiers, conséquents à l'ouverture des hostilités, a arrêté ce mouvement.

Les cultures vivrières

Les cultures vivrières occupent une superficie de 4 0 hectares environ dont 300 à 350 de manioc. La production de manioc est insuffisante puisque nous importons encore du couac du Brésil, produit de grande consommation, mais de valeur nutritive relativement faible, qui atteint cependant dans le commerce, des prix de 4 à 5 francs le kilogramme, alors que des denrées de valeur alimentaire plus élevée se vendent à des prix nettement inférieurs. Il y a là une contradiction et un état de fait dont souffre beaucoup le consommateur.

La Production agricole.

En l'état actuel des choses, on ne peut affirmer que ceci : **La Guyane ne produit pas suffisamment pour se nourrir.**

Ce problème de l'alimentation de la population est particulièrement inquiétant depuis la guerre. Il importe, en conséquence, que tous, chacun selon ses possibilités et ses moyens, fassent un effort des plus sérieux pour intensifier la production, développer les cultures vivrières et mettre leurs familles et le pays à l'abri d'une disette non envisagée, mais toujours possible.

Les jardins scolaires.

De ces considérations, il ressort qu'il importe seulement de travailler avec persévérance, avec ténacité, en adoptant des méthodes plus perfectionnées, conformes aux exigences de la production moderne. Certes, il y a un grand travail de propagande et d'éducation technique à faire. L'Administration songe à réaliser sous peu, avec le concours de toutes les énergies, un des systèmes les plus efficaces d'éducation agricole et rurale, j'ai cité : *les jardins scolaires.*

SERVICE VÉTÉRINAIRE

L'élevage.

Tout comme la culture, l'élevage n'a enregistré aucun progrès notable en 1939. Le cheptel n'a pas augmenté. Il est encore loin de suffire aux besoins alimentaires de la colonie.

On peut l'estimer à quelque 12,000 têtes de gros et petit bétail :

Bubalins.....	700 têtes environ.
Bovins.....	3,500 —
Porcins, ovins et caprins.	7,500 —
Volailles.....	indéterminés.

La Guyane demeure tributaire de l'étranger pour ses besoins en viande. Elle importe des viandes de conserve d'Argentine et du Brésil, du bétail du Brésil. Il apparaît de plus en plus clairement que le ravitaillement de la colonie en viande et bétail brésiliens est soumis à des aléas et que le développement de l'élevage s'impose de façon impérieuse.

Certaines régions de la colonie présentent pour l'élevage des conditions beaucoup plus favorables que celles existant dans de nombreuses fazendas brésiliennes. *Il faut que les Guyanais se pénètrent de l'utilité primordiale de l'élevage pour le développement de la production agricole et de l'économie générale du pays.* Il faut qu'ils s'y adonnent d'avantage et perfectionnent leurs méthodes. Des faureaux améliorateurs ont été introduits et sont mis à la disposition des éleveurs. Le service vétérinaire mène une lutte énergique contre les épizooties et assure régulièrement et gratuitement la vaccination anticharbonneuse du bétail. Des mesures vont être prises pour encourager et aider les éleveurs dignes d'intérêt. Il appartient à ces éleveurs de préserver et d'accroître leur production. Ils feront œuvre de bons guyanais, de bons français.

EAUX ET FORÊTS

L'exploitation forestière qui, autrefois, a tenu une place considérable semble reprendre peu à peu de l'importance.

Nous constatons, en effet, que *l'exploitation des produits forestiers est en augmentation sensible d'une année à l'autre*. C'est ainsi que pour les 9 premiers mois de l'année en cours, les produits résultant de l'exploitation de nos forêts ont donné lieu à des transactions commerciales s'élevant à : 42,432 quintaux pour une valeur de 4,700,000 francs contre 40,928 quintaux pour une valeur de 4,000,000 de francs en 1938..

Bois

Depuis 1937, les chiffres de nos exportations de bois ont plus que triplé. En effet, nous avons exportés en :

1937 (9 mois) 521 tonnes pour 278 milliers de francs ;
1938 (9 mois) 4,085 tonnes pour 602,332 francs ;
1939 (9 mois) 4,238 tonnes pour 4,238,389 francs.

Fin 1939, nos exportations forestières totales dépasseront 2,000 tonnes contre 609 en 1937 et 4,500, en 1938.

De gros efforts sont faits, en ce moment, par le Service forestier, pour placer nos bois tendres sur le marché marocain ainsi que pour créer des débouchés nouveaux à l'angélique dont une certaine quantité a été récemment exportées sur la Métropole pour répondre aux besoins de la Défense nationale.

Essence de bois de rose

Certains industriels, par des méthodes défectueuses de distillation, ayant livré au commerce une marchandise de qualité hétéroclite, il en résulte que l'« Essence Guyane » qui a fait prime, autrefois, sur le marché américain se trouve aujourd'hui gravement menacée par la concurrence de l'essence d'origine brésilienne. Malgré la situation délicate dans laquelle se trouve notre production actuelle, nous espérons que l'écoulement presque complet des stocks des années antérieures va permettre une nouvelle reprise de notre industrie d'essence.

De la vaste enquête ouverte auprès de M. le Conseiller commercial à l'Ambassade de France aux Etats-Unis, il ressort que, par une étude minutieuse de nos prix et une normalisation rigoureuse de notre production, nous arriverons vraisemblablement à conquérir en partie la large place que nous avions jadis sur le marché d'Amérique.

SERVICE DES P. T. T.

Organisation radioélectrique

Pour répondre aux nécessités locales et, principalement, à celles de Défense Nationale qui doivent primer toutes les autres, j'ai réorganisé, avec le concours de l'autorité militaire, le service radioélectrique de la Guyane.— Au moyen d'appareils émetteurs, saisis à la mobilisation, j'ai créé une liaison de nuit bilatérale avec St-Laurent et Fort-de-France, et unilatérale avec les deux autres postes de la colonie. Enfin, une écoute permanente de nuit est organisée à la Station Radio de Cayenne. De la sorte, une agence de renseignements pour le point d'appui de la flotte française à Fort-de-France peut avantageusement fonctionner.

L'arrivée des opérateurs actuellement en congé, et d'un matériel important, déjà commandé, me permettra d'équiper, en émetteurs à ondes courtes, les stations de *Régina* et *Oyapock* et de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 1940, les anciens postes à ondes amorties, conformément aux prescriptions de la Convention internationale des communications radiotélégraphiques.

Il sera possible enfin, de rétablir éventuellement la station de Sant-Tigre et d'en créer une au nouveau poste d'Inini, sur le Maroni.

A signaler la création d'un service d'avis médicaux par radio qui permet l'établissement de consultations médicales entre Cayenne et les bâtiments en mer, français ou étrangers, à bord desquels peuvent se trouver des malades ou des blessés.

Organisation des P. T. T.

En outre, une extension considérable et des améliorations des échanges par voie aérienne ont été obtenues.

Un service postal automobile entre Mana et Saint-Laurent du Maroni est maintenant réalisé.

Un projet d'établissement de la ligne télégraphique Cayenne à Montsinéry est actuellement à l'étude. En dehors des premiers travaux effectués par la circonscription de Crique Anguille, le Service des P. T. T. procède actuellement à la pose de poteaux neufs à partir de Matoury en direction du Tour de l'Île et Port-Inini.

TRAVAUX PUBLICS

Le service des Travaux publics a eu à sa disposition, cette année, pour assurer l'entretien et les réparations des bâtiments et voies de communication appartenant à la colonie une somme de 1,205,000 francs.

En plus, les fonds d'Emprunt ont continué à fournir les ressources nécessaires à certains travaux : navigation intérieure et fusion des Hôpitaux.

Quelle a été l'activité de ce Service?

Bâtiments

Pour entretenir les bâtiments un crédit de 92,000 francs était bien insuffisant. Aussi, les travaux se sont-ils bornés à des réfections des toitures et de peinture.

Conduite d'eau

Pour la conduite d'eau, le budget local prévoyait 212,000 francs auxquels se sont ajoutés 300,000 francs de réévaluation de l'encaisse de la Banque.

Le service a fait son possible pour assurer la distribution avec les fonds du Budget local. Cependant, les indices de destruction chimique et obstruction physique des conduites se multiplient; il en résulte que de gros travaux devront être faits sans retard.

Routes et rues

Pour les routes et rues, le crédit de 268,000 francs du plan de campagne ordinaire s'est élevé à 553,000 fr. avec les 285,000 fr. de la tranche du plan de campagne complémentaire accordée.

La route coloniale a été, vaille que vaille, entretenue : ni les crédits, ni les moyens de transport ne permettaient de mieux faire.

Un effort a, pourtant, été fait sur *les routes de l'île de Cayennè*.

La politique adoptée est la suivante : puisque la circulation n'est pas importante, l'utilisation de matériaux bon marché suffit. Donc, des équipes d'entretien doivent passer souvent sur les routes en y faisant des travaux légers plutôt que, de loin en loin, des travaux onéreux non rentables.

Fonds d'emprunt

Au début de l'année, les crédits sur fonds d'emprunt n'étaient pas épuisés. La situation financière confuse de ce fonds, enfin clarifiée, montre que les travaux prévus peuvent être poussés: c'est ce qui a été fait depuis quelque temps.

Ainsi, la fusion des Hôpitaux avance grâce à l'achèvement de la Maternité et de la salle d'opérations à l'Hôpital général, des quartiers d'aliénés, de la morgue et de réparations diverses aux Hospices.

Le dispensaire de St-Georges de l'Oyapock est, en cours d'achèvement.

En ce qui concerne la navigation intérieure, cinq vanes ont été reçues au début de l'année. Destinées à l'assainissement de la Banlieue Sud de Cayenne, trois d'entre elles, remplaçant des vanes usagées sur la rive Sud au canal Laussat, sont en cours d'installation. Les deux autres devaient être placées, l'une sur l'Eau-Coolie, l'autre sur la Digue Leblond, près les Ilets Malouins; les dispositions proposées pour ces deux vanes paraissent devoir être étudiées à nouveau.

En attendant, les canaux dits « l'Eau-Coolie » et ses embranchements, et la « Crique Fouillée » sont nettoyés de façon à faciliter l'écoulement des eaux et la navigation. Après les observations que permettra la prochaine saison des pluies, un programme de travaux sera, le cas échéant, établi.

Autres routes

La Guyane n'est pas territorialement isolée. L'Inini la borne et constitue son hinterland. Les travaux de l'Inini intéressent donc la Guyane. A ce point de vue, la réouverture de la route de « Crique Anguille », le 15 septembre, augmente de 30 kilomètres le réseau routier utilisable. En ce moment, d'ailleurs, la main-d'œuvre pénale du pénitencier de « Crique Anguille » continue une piste en direction de Montsinéry. Plus tard, la jonction Montsinéry-Tonate devra permettre de parcourir la Route coloniale n° 1 sans passer le bac du Larivot: ce sera un gros progrès.

Un effort analogue est entrepris dans l'Ouest, dans la région de St-Laurent. Là encore *les travaux sont faits par l'Administration pénitentiaire et ne coûtent rien à la colonie.*

La route Mana-St-Laurent sera entretenue dans son état actuel et utilisable en saison sèche. En saison des pluies, un débarcadère, installé à Crique Jacques, permettra d'atteindre Mana par canot. Mais, la liaison Cayenne-St-Laurent sera ainsi

assurée par un nouveau tracé qui n'empruntera que des terrains solides et passera au Sud de Mana, aux environs de la Montagne de Fer, pour rejoindre Sinnamary. Elle franchira les rivières, en des points choisis, pour que les ponts y soient possibles, ce qui évitera les bacs si gênants pour la circulation. **Les travaux sont en courssans qu'il en coûte à la Guyane:** pourtant l'intérêt de cette route est grand pour la colonie.

J'ajouterai que, à partir de la Montagne de Fer, (en amont du Saut Valentin) des chalands de 10 à 20 tonnes peuvent, paraît-il, remonter le Mana jusqu'à proximité de P. I., ce qui faciliterait aux colis lourds (machines etc.) l'accès de cette région particulièrement riche au point de vue aurifère.

Mobilisation

La mobilisation a eu, pour effet d'apporter quelques perturbations dans les travaux et les transports et de provoquer l'exécution de travaux non prévus : ceux de la Défense passive et particulier. Maintenant, tout est redevenu normal.

La question des transports a été plus difficile à résoudre. La déclaration de la guerre ayant coïncidé avec la résiliation de la convention de transports côtiers avec la Maison Tanon.

Le vapeur « Mana » a été réquisitionné, sur l'ordre de la Marine aux Antilles, et a servi au transport des réservistes. Il assure maintenant, deux fois par mois, le transport des marchandises et des passagers.

L'exploitation assurée par l'Administration, ne semble pas s'avérer déficitaire.

Le certificat de navigabilité de la « Mana » expirant bientôt, il y aura lieu, vraisemblablement, de conclure une nouvelle convention avec une autre compagnie.

Je ne parlerai que pour mémoire des autres services de transport, qui ont continué leurs voyages sans interruption.

SERVICE DES MINES

L'activité minière de la colonie n'a présenté aucune particularité : d'ailleurs, la Guyane est plutôt le lieu de transit de l'or que son lieu d'extraction.

Cependant, le passage de la Mission LEBEDEFF mérite d'être ponctué. Elle a permis, en effet, de vérifier la richesse aurifère de certaines régions. Le Département a en mains les éléments voulus pour apprécier leur intérêt industriel. Il n'est pas douteux que, sans les événements actuels, l'Inini eut déjà bénéficié de crédits permettant sa mise en valeur.

PRÉVISIONS POUR 1940.

Depuis la présentation du projet de Budget des modifications sont intervenues dans les prévisions du service des Travaux publics, modifications qui sont la conséquence de l'état de guerre et des ordres nouveaux reçus du Département.

Les crédits pour la mise en valeur de la Guyane et de l'Inini seront sans doute insuffisants. Il faut donc, plus que jamais, songer à une *réduction du personnel*.

En particulier, la présence à la tête du service d'un fonctionnaire du grade d'Ingénieur principal ne se justifie ni au point de vue technique, ni au point de vue administratif.

Cette opinion a été, d'ailleurs, maintes fois émise par le Conseil général.

Pendant la durée de la Guerre, le service des Travaux publics pourrait, à mon sens, fort bien fonctionner avec les seuls fonctionnaires du cadre local.

L'ensemble des crédits pour les routes est de 415.000 fr. étant donné que la main-d'œuvre pénale a été mise gratuitement à la disposition de la colonie, les prévisions budgétaires sont donc modifiées : 200.000 francs seront employés à refaire le secteur Kourou-Macouria, les 215 000 francs restants seront affectés aux routes de Cayenne dont l'entretien sera en partie assuré par la main-d'œuvre pénale.

Les économies réalisées sur la diminution du personnel de direction permettra l'achat de camions et en aussi grand nombre que possible.

Pour faire des routes, il faut pouvoir transporter des matériaux.

Nous demandons, en conséquence des camions, des routes et moins de fonctionnaires.

SERVICE JUDICIAIRE.

Messieurs les Conseillers généraux,

J'ai voulu prendre contact avec le service judiciaire et les Membres du barreau, en acceptant la présidence d'honneur de l'audience solennelle de rentrée des tribunaux de la Guyane, le 6 novembre dernier.

Ce fut, pour moi, l'occasion de redire aux corps élus, aux notables conviés à cette réunion solennelle, tout mon sentiment sur l'esprit avec lequel j'entends continuer l'Administration de ce pays.

Main d'œuvre et Asile de nuit des libérés.

Bien que la loi supprimant la résidence obligatoire des libérés leur ait concédé la liberté de rentrer en France, il m'était apparu nécessaire de suspendre partiellement, leur rapatriement, en vue d'une prompt utilisation de la main d'œuvre économique dont j'appréhendais l'insuffisance par suite des départs éventuels des premiers contingents de mobilisés.

Avec le concours du Chef du Service Judiciaire, j'ai pu, dès le 4 septembre, mettre à pied d'œuvre l'organisation envisagée, tendant à astreindre tous ces éléments, nouvellement revenus à la vie civile, à un travail proportionné à leur capacité physique.

Après quelques observations des effets produits par les premières mesures mises en pratique, je suis parvenu à régler, par deux arrêtés, pris en Conseil privé, les mesures d'ordre, de police et de sécurité qui devraient entourer ce recrutement.

A la date du 29 juillet 1939, grâce aux louables efforts du Comité de patronage et à la volonté opiniâtre de son Président, le Chef du Service Judiciaire, M. LARCHER, nous pouvions procéder à l'inauguration de l'Asile de nuit des libérés qui, incapables de se procurer un logement, couchaient, nombreux, à la belle étoile ou sous les hangars et sur les trottoirs des maisons de Cayenne.

Vous êtes à même d'apprécier, aujourd'hui, la parfaite réalisation de nos dispositions qui s'exécutent au mieux des intérêts de la colonie, de la ville de Cayenne, comme à ceux des libérés eux-mêmes.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Enseignement secondaire

Quant à l'Instruction publique, dès la rentrée scolaire 1938-39, il a été fait application de l'arrêté du 30 septembre 1938 établissant la gratuité de l'Enseignement secondaire dans les seules classes des 6^e A et B du Collège de Cayenne.

L'année scolaire 1939-40 aura vu étendre le bénéfice de cette gratuité aux diverses sections A et B des classes non seulement de 5^e comme il était primitivement prévu, mais encore de 4^e de l'Enseignement du second degré.

Enseignement primaire supérieur

L'année scolaire qui vient de s'écouler a vu s'établir le dernier échelon du cycle des études de l'Enseignement primaire supérieur par la création de la troisième année d'étude de notre école primaire supérieure — Section générale et section spéciale.

Ainsi, dès la session de juillet 1939, des élèves de cette Ecole ont pu se présenter, non seulement aux examens du brevet élémentaire (section générale) et du brevet d'Enseignement primaire supérieur, mais du *brevet élémentaire (Section industrielle)*.

Division spéciale d'élèves apprentis.

Par application du décret du 17 septembre 1906, j'ai pu créer, par arrêté du 14 avril 1939, une division d'élèves apprentis annexée à la section industrielle de l'école primaire supérieure.

Cette division a été ouverte, le 2 mai 1939, à tous les jeunes gens âgés de plus de 15 ans et de moins de 18 ans. Trois mois après sa création, elle ne comportait que trois élèves. Or, le nombre des élèves admis à ce jour s'élève à 21. La pleine réussite de cette œuvre post-scolaire s'affirme et dépasse les prévisions les plus optimistes. J'en suis particulièrement heureux.

SERVICE D'INFORMATION, DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

D'autre part, une innovation à laquelle j'attache beaucoup d'intérêt est la création d'un Service d'Information, de Presse et de Propagande.

La Guyane française n'en possédait pas. Cette lacune est comblée depuis mon arrivée : un bulletin d'informations est adressé chaque semaine, par avion, via Natal, au Service Intercolonial de documentation de la Rue Tronchet, à Paris.

D'autre part, d'innombrables articles, mettant en valeur la Guyane française, paraissent régulièrement dans les divers journaux et périodiques de la Métropole.

Cette propagande, cette action, est quelque chose d'important, de nécessaire et même d'urgent : il s'agit de faire connaître le vrai visage et les ressources de la Guyane française dont la cause ne sera véritablement gagnée que lorsque nous aurons, partout, des gens avertis, à la fois, de toutes nos richesses et de notre misère, et qui, le cas échéant, deviendront nos défenseurs ou des agents soucieux, comme nous le sommes tous, des vrais intérêts et de la grandeur de la France totale.

SERVICE DE SANTÉ

J'en terminerai par un aperçu sur le Service de Santé.

Mon attention s'est, en effet, particulièrement portée sur la préservation de la Santé publique.

Cette année a vu se réaliser des améliorations et des études importantes : tout d'abord, j'exprime ma satisfaction de voir que la restauration de l'Hôpital général tire à sa fin, la salle d'opérations est presque terminée ; les plus grosses réparations du dernier bâtiment sont achevées. Déjà, l'on songe à l'aménagement d'une « Maternité ».

Un laboratoire de radiologie fonctionne depuis décembre dernier.

Pour l'Hospice : 450 lits ont été commandés afin de renouveler le matériel de cet établissement.

Des réparations pour l'entretien des bâtiments sont en cours ; de nouvelles chambres ont été achevées à l'Asile du camp Saint-Denis.

Dans l'ordre général, un poste médical a été créé sur l'Oyapock, à Cafésoca, et un médecin des troupes coloniales, détaché en Inini, assure le service de l'Assistance médicale dans l'importante région de Saint-Georges et d'Ouanary. Dès que possible, un médecin sera affecté, à nouveau, dans la circonscription de l'Approuague. Il se chargera des soins médicaux dans la circonscription de Régina et de Guizambourg, Au médecin de Saut Tigre, incombe l'assistance de Sinnamary et Iracoubo. Kourou est visité par un médecin de Cayenne; Mana, par un médecin de l'Administration pénitentiaire de Saint-Laurent.

Ainsi, par une nouvelle distribution de la Col nie en sec-teurs médicaux, les habitants de toutes les communes de la Guyane peuvent recevoir aussi rapidement que possible, chez eux, les soins du Docteur de leur région.

Dans ces postes sont et seront organisés des infirmeries où pourront être reçus quelque malades nécessitant des soins urgents ou une surveillance médicale plus étroite.

Cette activité dans le domaine de la Santé publique s'est, d'ailleurs, manifestée par une augmentation sensible du nombre des consultants.

D'autre part, une idée nouvelle va se développer pratiquement en vue de la protection de la santé des tribus d'indiens. Un jeune Indien des Tribus de Mana vient, en effet, de commencer un stage d'infirmier à l'Hôpital de Saint Laurent. Dès que sa formation sera suffisante, il sera affecté à la tribu de Couachi et de Pointe Isère.

Au cours de cette année, le Service de santé a eu à lutter contre une épidémie de fièvre typhoïde à Cayenne. Grâce aux vaccinations et à la javelisation des eaux, cette maladie a disparu depuis septembre, en pleine saison chaude c'est-à-dire dans la période la plus favorable, pourtant, à son extension.

L'apparition à St-Laurent et aux Iles du Salut, en août dernier, d'un cas d'ictère infectieux a fait redouter le retour de la fièvre jaune. Des mesures de protection ont été prises immédiatement dans toutes les communes. Particulièrement importantes à St-Laurent, ces mesures furent partout efficaces.

Dès la menace du danger, un vaccin contre la fièvre jaune, demandé à Dakar, par radio du 10 août, nous est parvenu le 13 août, par avion. C'est ainsi que 200 vaccinations ont été pra-

liques tant à Cayenne qu'à St-Laurent. De même, 300 vaccinations ont été faites avec du vaccin pantrope de l'institut Rockfeller.

Comme je l'ai dit dans mon préambale, *la lutte contre la lèpre*, qui est mon premier souci, est l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part du Ministre des Colonies.

La mise en valeur de toute terre tropicale, ou équatoriale, exige, d'abord, et avant tout autre effort, une importante œuvre sanitaire.

Il est certain que les échecs retentissants d'anciennes tentatives d'immigration proviennent, surtout, de la méconnaissance de ce principe. *La réputation d'une Guyane inhospitalière est une légende qui doit disparaître*. Il dépend de nous qu'elle disparaisse !

« Il n'est de richesses que d'hommes ». Pour que cet axiome devienne une réalité, notre Ministre a chargé l'illustre professeur ACHARD de se pencher sur notre sort.

Contre la maladie d'Hansen, l'unanimité s'est faite d'emblée, chez les médecins, sur les grandes lignes d'un programme à réaliser sans délai.

La création d'une école spéciale pour enfants malades peu atteints est décidée. Deux religieuses de l'Ordre de Saint Joseph de Cluny en seront chargées. Cette école sera provisoirement installée dans le bâtiment de l'Orphelinat des garçons de Cayenne.

La fondation d'une colonie agricole où les malades seront traités, et où leur existence sera rendue aussi agréable que possible, est également envisagée.

La transformation de l'Institut d'Hygiène en Institut Pasteur parachèvera cette œuvre.

Toutes ces questions, étudiées spécialement, et à fond, depuis un an, dépendent, pour une large part, des conclusions du Professeur ACHARD.

Nous en avons déjà reçu les premiers échos : le Ministre ayant demandé d'urgence des prévisions chiffrées, ce qui, vous le concevrez, est d'importance : notre budget ne nous permettant pas d'agir efficacement.

Je m'excuse, Messieurs, de la longueur de ce rapport. L'abondance des matières à traiter m'a contraint de retenir votre attention au-delà des limites que j'aurais désirées.

Au fond, c'est peut-être le meilleur indice de l'activité et des progrès de la colonie.

Cette guerre exige que la vie nationale se poursuive, plus que jamais, dans l'ordre, que la paix sociale soit assurée, que le travail soit partout en honneur. Dans la gravité, dans la cruauté des heures que nous vivons, il est donc consolant d'observer que la réalité impériale française a pris ici tout son essor, avant même les hostilités, et qu'elle s'est sensiblement affirmée, depuis, avec une foi remarquable.

Nous poursuivrons nos efforts dans la discipline, le dévouement, le sacrifice, l'union.

Avant tout, nous songerons chacun à nos devoirs. De tout cœur, à quelque poste que nous occupions, nous saurons accomplir parfaitement notre tâche personnelle et notre rôle de citoyen d'Empire, ou, plus simplement, notre rude métier d'homme.

Accroître autant que nous le pouvons la force de nos armées ou maintenir au mieux, et même augmenter, s'il se peut, la vie économique française : Voilà l'objectif vers lequel nous devons marcher coude à coude, en orientant opiniâtrement nos propos, nos gestes, nos attitudes, et plus encore nos actes, jusqu'à la Victoire définitive, jusqu'à la Victoire totale.

Messieurs les Conseillers généraux,

Je déclare ouverte la session budgétaire de votre assemblée.

